



Membres en exercice	27
Membres présents	20
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/08

Objet : Modification du nombre de postes d'adjoints au Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sise à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 27 février 2025

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Nathalie SIMARD, Christophe ERMOLENKO, Adeline BATALLER GARCIA, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA, Elian GOMEZ, Aurélie PACE.

Absents ayant donné procuration : Jérôme LABORIE a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Sandrine MATEU GUTIERRES a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Pierre SUCH, Delphine FERRERES VALAT a donné pouvoir à Stéphane ORTI.

Absents Excusés : Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOUILLY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-2,
Vu la délibération n° 2022/77 du 5 décembre 2022 portant à 7 le nombre de postes d'adjoints au Maire,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que le Conseil Municipal de VILLENEUVE-LES-BEZIERS est composé de 27 élus, il peut comporter un maximum de 8 adjoints,

Considérant qu'il est proposé de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à 8 le nombre des adjoints,

Le Conseil Municipal décide :

- De créer un poste d'adjoint au Maire supplémentaire, portant le nombre à 8 afin de procéder à l'élection du 8^{ème} adjoint.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20250305-2025-08-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025